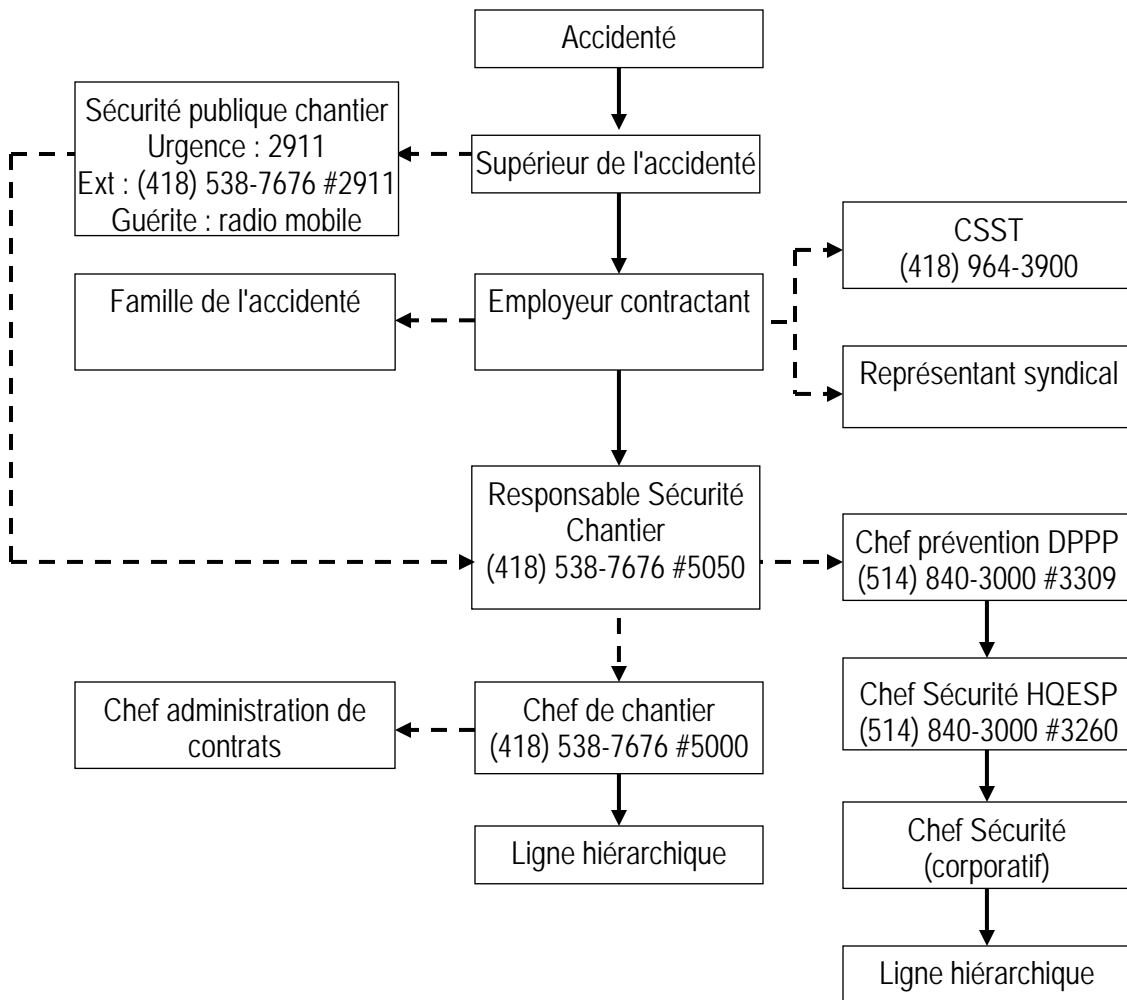


Contrat	Service	Type	Séquence	Révision
	SS			
Classement H-Q:				

ANNEXE 23

COMMUNICATION À LA SUITE D'UN ACCIDENT D'UN EMPLOYÉ DE L'EMPLOYEUR CONTRACTANT



—————> : Communication obligatoire
 - - - - - : Communication facultative selon la gravité de l'événement